



**Non, ce n'est pas le 7ème dialogue politique du 2 mai 2019, mais le 6ème dialogue politique du 18 décembre 2017. Mais les acteurs portaient le même titre. Et il était déjà question du financement pour la réhabilitation des RN6 et RN13**

Pour Madagascar, l'Union européenne (UE) fait partie des entités financières qu'on nomme bailleurs de fonds « traditionnels ». Et, une fois encore, après le 7ème dialogue politique Madagascar-UE -le premier auquel assiste le président Andry Rajoelina-, apparaît cette manie exécrable de faire du triomphalisme qui n'est pas du tout à l'honneur de l'actuel président de la république malagasy qui, de personne humble, devient humilié par un entourage d'incompétents, et risquera d'être humiliant, cassant envers le peuple, à la longue. A son corps défendant ? Mais ne sommes-nous pas les premiers responsables de nos collaborateurs ? Les conneries verbales de certains « experts » qui parlent en son nom, qui le mettent en exergue,

dépassent l'entendement ainsi que les frontières et agacent sérieusement les gens... sérieux justement. Cela commence à écorner fortement le capital « *confiance*» accordé au nouveau président qui, pourtant -et personnellement- agit dans le respect de la parole donnée.

Personnellement, de mon côté, je suis contre la malhonnêteté intellectuelle car c'est comme ça que commence le début de la fin pour tout dirigeant élu qui, au début, se sent patriote et tout et tout mais qui, à mesure que le temps passe, bercé par les sirènes de rapports à la Norbert Anandra (vous connaissez l'affaire Antsakabary, j'en suis sûr), finira comme Ravalomanana malgré ses 4L et frigos promis pour chaque ménage malagasy, ou même comme Rajaonarimampianina avec ses 08% mérités au premier tour. Après un dossier sur la Banque mondiale ( « *Madagascar. Les réalités vues par la Banque mondiale*» ), in « *La Gazette de la Grande île* » du samedi 04 mai 2019), en voici un sur l'UE, qui consiste à rappeler le passé, aux dirigeants présents, afin qu'ils abordent différemment l'avenir. Car, il est dit quelque part que l'enfer est toujours pavé de bonnes intentions, mais, également, que l'occasion fait le larron. Place à l'UE à Madagascar avec quelques épisodes vrais et véridiques qui permettent d'affirmer que l'Histoire du développement de la Grande île de l'océan Indien est effectivement un éternel recommencement.



**Carlton Anosy, 13 février 2015. L'Ambassadeur de l'UE à Madagascar, Antonio Benito-Sanchez Gaspar, et le ministre malgache des Finances et du Budget, Gervais**

## François Marie Rakotonirima nana, droit importé du Canada, qui a fini par déposer sa démission le 14 juillet 2017

Le 13 février 2015, au Carlton Anosy, sous l'égide du président Hery Rajaonarimampianina, s'est tenu un séminaire d'évaluation globale et « indépendante » de la coopération UE-Madagascar. A l'époque, on parlait de

« grande première de l'UE et ses relations avec Madagascar »

. Mais franchement, à quoi cela a-t-il servi de rappeler qu'entre 2002 et 2013, c'est-à-dire durant 11 ans, la coopération entre l'Union Européenne et Madagascar a couvert un volume total d'engagement de plus d'un milliard d'euros ? Avec force détails : 889 millions d'euros (soit 82%) provenant du FED et 191 millions d'euros émanant du budget annuel des institutions européennes. Le point fort de ces rappels ? L'annulation, en 2004, sous Ravalomanana, de près de 376 millions d'euros de dettes par la France (membre de l'UE), lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l'Économie. Mais à quoi diable cette annulation de dettes a-t-elle aussi servi, étant donné que 11 ans après, Madagascar est devenu un pays

"pauvre"

toujours surendetté ?

Période	N° FED	Montant total PIN Programme indicatif national
1959-1963	1er	56 millions UCE
1964-1969	2ème	65 millions UCE
1970-1975	3ème	70 millions UCE
1975-1980	4ème	69 millions UCE
1980-1985	5ème	78 millions UCE
1985-1990	6ème	125 millions ECU
1990-1995	7ème	133,2 millions ECU
1995-2000	8ème	188,5 millions ECU
2000-2007	9ème	477 millions d'euros
2008-2013	10ème	600 millions d'euros
2014-2020	11ème	518 millions d'euros

NB: Le montant indicatif initial pour Madagascar de l'enveloppe A du 11ème FED pour la période 2014-2020 est de 455,4 millions d'euros de dons (et non de prêts). Cette programmation devra se baser sur un document de stratégie et sur un Programme Indicatif National (PIN).

Il faut se rappeler que la coopération européenne au développement est présente à Madagascar depuis 1959. Il y a 60 ans. Mais ce n'est qu'en 1984 que la délégation européenne a été officiellement connue. J'étais déjà journaliste à l'arrivée de Guy Petitpierre (décédé en mars 2013). Il avait succédé à Dru Barron et d'autres délégués dont le nom a été perdu dans la tourmente d'une histoire écrite sans l'apport des actuelles nouvelles technologies de l'information.



Direction Générale de Développement  
12, rue de la République  
101, Antananarivo

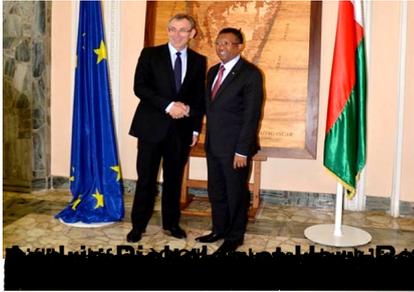
**PROJET DE LA LOI**  
**RELATIVE AU**  
**STATUT DE LA COMMISSION DES COMMUNES RURALES**  
**DE LA REPUBLIQUE MALGACHE**

**Article 1er** : La Commission des Communes Rurales est instituée.  
**Article 2** : La Commission des Communes Rurales est placée sous l'autorité du Président de la République.  
**Article 3** : La Commission des Communes Rurales est composée de 12 membres.  
**Article 4** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus pour une durée de cinq ans.  
**Article 5** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 6** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 7** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 8** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 9** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 10** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 11** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.  
**Article 12** : Les membres de la Commission des Communes Rurales sont élus par le peuple malgache.



Guy PETITPIERRE





Le Président Hery Rajaonarimampianina et le Président de la BAD

